

DEMANDE DE CARTE D'IDENTITE

✚ **2 photos d'identité** identiques et récentes (moins de 6 mois) couleur à fond blanc (ou noir & blanc) et impérativement non scannées

✚ **1 copie intégrale de l'acte de naissance** (daté de moins de 3 mois)

Pour l'obtenir :

- le demandeur né en France : mairie du lieu de naissance
- le demandeur né à l'étranger :
 - par courrier : Service Central de l'Etat Civil
 - 44941 NANTES Cedex 9
 - par Minitel : 3615 SCEC
 - par Internet : www.diplomatie.gouv.fr

OU copie de la carte d'identité informatisée

✚ **1 document prouvant la nationalité française (s'il y a lieu) :**

- Certificat de nationalité à réclamer au Tribunal d'Instance de Forbach – 9 avenue Passaga – Tel : 03.87.84.64.07
- Ou décret de Naturalisation
- Ou déclaration de nationalité dûment enregistrée

✚ **1 pièce justificative de domicile** (datée de moins de 3 mois), pour adultes et enfants mineurs :

- facture récente de téléphone (fixe ou portable) ou d'électricité ou d'eau
- OU
- Attestation de droits de la CPAM

Pour enfant majeur domicilié chez les parents :

- Relevé de compte (et non RIB)
- Courrier Assedic récent
- Bulletin de salaire ou attestation de droits de la CPAM

✚ Carte périmée ou déclaration de perte/de vol

✚ En cas de remplacement pour perte, un timbre fiscal de 25 euros

✚ **enfant mineur :**

Photocopie de la carte d'identité du parent exerçant l'autorité parentale

En cas de divorce, joindre au dossier une copie complète du jugement de divorce